

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 086-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.205

Déposée le: 27.03.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –



Difficultés des plus de 50/55 ans sur le marché du travail

Il faut analyser et examiner la situation actuelle et les difficultés des plus de 50/55 ans sur le marché du travail ainsi que la problématique du chômage de longue durée dans le canton de Berne et proposer des solutions possibles.

Le nombre de personnes arrivées (récemment) en fin de droit n'ayant pas de travail après près de deux ans de recherches intensives et d'indemnités de chômage est éloquent. Près de 30 pour cent des chômeurs en fin de droit ont plus de 50 ans. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale d'un certain âge augmente constamment : à Berne, le taux de bénéficiaires de l'aide sociale dans la catégorie d'âge de 56 à 64 ans est celui qui a connu la plus forte augmentation.

Réinsérer les chômeurs en fin de droit dans le marché du travail primaire est souvent une entreprise difficile, même si beaucoup d'entre eux sont très bien formés, ont de l'expérience et sont hautement qualifiés. Dans le contexte de l'évolution démographique notamment, il est particulièrement intéressant de savoir quelles mesures concrètes pourraient à nouveau permettre d'obtenir une meilleure participation des travailleuses et travailleurs âgés.

Peut-il être dans l'intérêt du canton et du Conseil-exécutif que des travailleurs et travailleuses potentiels, désireux de travailler, qualifiés, en bonne santé, deviennent tributaires l'aide sociale

ou pire, qu'ils y restent ? Le Conseil-exécutif ne voit-il pas lui aussi qu'il est urgent de faire quelque chose ?

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif est-il conscient qu'un problème couve depuis longtemps déjà en matière de recherche d'emploi des plus de 55 ans (et en partie aussi des plus de 50 ans) dans le canton de Berne ?
2. Le Conseil-exécutif compte-t-il prendre des mesures concrètes et adaptés contre le chômage de longue durée et l'arrivée en fin de droit, particulièrement des plus de 55 ans ?
3. Quelles mesures concrètes le Conseil-exécutif jugerait-il appropriées pour remédier à cette problématique et pour décrire la situation ?
4. Le Conseil-exécutif a-t-il déjà échangé à ce sujet avec des offices ou des organisations ? Si oui, avec lesquels et dans quelle mesure ?
5. Le canton de Berne connaît-il son nombre de chômeurs de longue durée (au chômage entre un et deux ans) et leur classe d'âge ? En dehors des plus de 50 ans, y a-t-il encore d'autres classes d'âge particulièrement touchées par le chômage de longue durée ? Combien de chômeurs de longue durée bénéficient aussi de l'aide sociale, en plus des indemnités de chômage ? Combien de chômeurs en fin de droit dénombre-t-on environ dans le canton de Berne ? Quelle est la part de chômeurs en fin de droit âgés de plus de 50 ans ?
6. Les 56 à 64 ans affichent la plus forte augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. Comment le Conseil-exécutif pourrait-il mettre un frein à la hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale d'un certain âge dans le canton de Berne ?
7. A l'aide de quelles mesures le Conseil-exécutif entend-il mieux exploiter le potentiel des travailleurs seniors, plutôt que de les transférer à l'aide sociale ?